

# INSCRIPTION ÉTÉ 2025

## HANGEST SUR SOMME

### DU 07 JUILLET AU 25 JUILLET

NOM ET PRÉNOM DE VOTRE ENFANT : ..... NÉ(E) LE : .....

NOM ET PRÉNOM DU RESPONSABLE DE L'ENFANT : .....

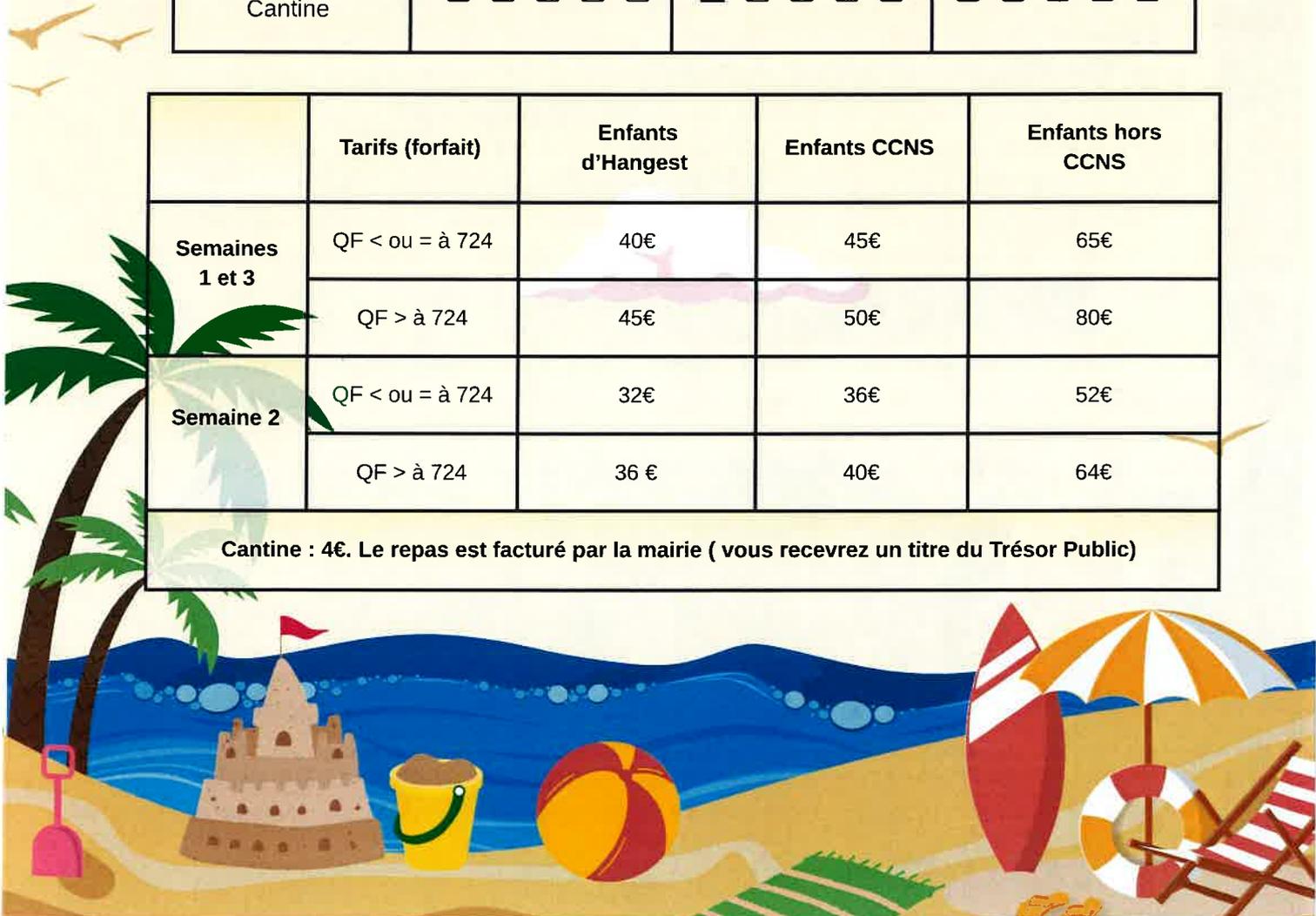
ADRESSE :  
 .....  
 .....

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE : ..... MAIL : .....

| Cocher les cases de jour de présence de votre enfant | Semaine 1<br>Du 07 au 11 juillet   | Semaine 2<br>Du 14 au 18 juillet  | Semaine 3<br>Du 21 au 25 juillet   |
|--|--|---|--|
|  | L M M J V  | L M M J V   | L M M J V  |
| Présence   | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |
| Cantine  | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> |

|                 | Tarifs (forfait) | Enfants d'Hangest | Enfants CCNS | Enfants hors CCNS |
|-----------------|------------------|-------------------|--------------|-------------------|
| Semaines 1 et 3 | QF < ou = à 724  | 40€               | 45€          | 65€               |
|                 | QF > à 724       | 45€               | 50€          | 80€               |
| Semaine 2       | QF < ou = à 724  | 32€               | 36€          | 52€               |
|                 | QF > à 724       | 36 €              | 40€          | 64€               |

Cantine : 4€. Le repas est facturé par la mairie ( vous recevrez un titre du Trésor Public)



# Inscription été

## ALSH Hangest sur somme

Chers parents,

Du 7 au 25 juillet 2025, en partenariat avec l'Association PEP80, la commune met en place un accueil de loisirs ouvert aux enfants âgés de 3 ans à 12 ans inclus. Les enfants de 3 ans ne seront acceptés qu'à la condition d'être déjà scolarisés. Les enfants seront accueillis à l'école d'Hangest-sur-Somme.

L'accueil aura lieu de 8H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00, avec un service de restauration encadré par l'équipe d'animation. Dans le cadre d'un accueil échelonné, vos enfants peuvent arriver au centre jusqu'à 9h30, cela afin de favoriser le respect de leur rythme biologique. Vous pourrez venir chercher vos enfants à partir de 17h00. Pour tout renseignement : PEP80 – 03.22.71.78.78 – [accueil@pep80.fr](mailto:accueil@pep80.fr)



**Vous pouvez déposer le dossier d'inscription complet et le règlement en mairie avant le VENDREDI 14 JUIN ou venir lors des PERMANENCES D'INSCRIPTION qui se tiendront A LA MAIRIE les :**

**MERCREDI 28 MAI DE 17H30 A 19H00**

**MERCREDI 11 JUIN DE 17H30 à 19H00**



Pour inscrire votre enfant, merci de remettre les pièces suivantes :

- Le dossier d'inscription complété
- Un certificat médical de moins d'un an attestant des vaccinations à jour de l'enfant, d'aptitude à la vie en collectivité et à la pratique d'activités physiques et sportives, avec copie des pages de vaccination du carnet de santé,
- Une attestation de quotient familial (CAF-MSA)
- L'attestation d'assurance scolaire ou en responsabilité civile de l'enfant
- Le PAI de votre enfant s'il est concerné,
- En cas de séparation, divorce, copie du jugement concernant les dispositions relatives à la garde de l'enfant. Le parent qui n'a pas la garde habituelle ne pourra en aucun cas exercer son droit de visite dans l'enceinte de l'ALSH.

Pour que l'inscription soit recevable : le dossier doit être COMPLET et la famille doit être à jour de ses règlements sur les périodes précédentes. Les demandes d'inscription après le 14 JUIN ne pourront être garanties. Les enfants de la commune sont prioritaires et l'accueil de loisirs se réserve la possibilité de mettre sur liste d'attente des inscriptions avant cette date.



**ATTENTION, PAIEMENT A L'INSCRIPTION.**

Pour le règlement, les chèques sont à libeller à l'ordre de l'Association PEP 80. les Bon MSA et les chèques vacances et CESU fonctionnent. si vous bénéficiez de l'aides aux vacances de la CAF ( 3,50€ / jour et / enfant) pour en bénéficiez de l'aide de la CAF votre coefficient familial AU MOIS DE JANVIER 2025 doit être inférieur à 900

**ATTENTION : le dépôt du dossier d'inscription en mairie vous engage à régler le montant du séjour.**